

SIEA2RIVES:CADILLAC CERONS PODENSAC

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : CERONS

Synthèse de l'année 2018

0124

000391



Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 11 analyses bactériologiques et 11 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



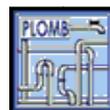
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La distribution en eau destinée à la consommation humaine de la commune de CERONS provient d'une prise d'eau sur l'aqueduc de Budos. L'eau captée dans la nappe de l'Oligocène, traitée et transportée dans l'aqueduc par BORDEAUX METROPOLE est issue d'une source située sur la commune de BUDOS. Elle subit un traitement complet (floculation au sulfate d'alumine, neutralisation, filtration, désinfection). La commune restitue à BORDEAUX METROPOLE dans l'aqueduc pour dilution, un volume d'eau équivalent issu de son forage « Caméou » dont la teneur en fluorures est supérieure à la limite de qualité. Ce forage a fait l'objet de la procédure d'instauration des périmètres de protection. Lors de la maintenance de l'aqueduc, la commune est alimentée par un mélange d'eau issue de son forage et d'un piquage sur le réseau du Syndicat des Eaux de BUDOS. Le Syndicat des Deux Rives assure l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine des unités de distribution Cadillac, Cerons, Podensac-Virelade et Rions au moyen de quatre réseaux indépendants. La société SAUR exploite le réseau de distribution des unités de distribution Cadillac, Cerons et Podensac-Virelade. SAUR effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 2,60 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 19,75 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,08 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur en pesticides doit être inférieure ou égale à 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr